

ÉLECTION DE VOS REPRÉSENTANTS AU CSE... POURQUOI PAS VOUS ?

Elections
Professionnelles

Des élections vont bientôt avoir lieu au sein de votre entreprise... Ça vous dit de devenir acteur dans votre entreprise et de participer à améliorer le quotidien professionnel de vos collègues ? Alors foncez ! Nous rejoindre c'est choisir le résultat !

Pour avoir les moyens d'agir, il faudra que des salariés décident de s'engager pour défendre l'intérêt de tout le personnel.

Une fois vos accords portant sur les thèmes énumérés ci-dessus signés et déposés, vous pouvez démarrer le calendrier relatif à la mise en place ou au renouvellement de votre CSE, qui intègre la négociation du protocole d'accord préélectoral (PAP).

Les élus du Comité social et économique (CSE) : des salariés comme vous !

Ils veillent à ce que TOUS vos droits soient respectés,

Ils interviennent pour que les avantages que vous possédez restent acquis et pour en obtenir de nouveaux,

Ils interviennent au quotidien pour régler les conflits,

Ils vous assistent et vous aident dans toute action vis-à-vis de la direction...

Le CSE a des attributions d'ordres économique et sociale. Il dispose pour cela de deux budgets bien distincts, un pour le fonctionnement et un pour les œuvres sociales pour la billetterie par exemple.

Vous aussi, vous pouvez agir

La CFDT vous formera et vous accompagnera tout au long de votre mandat.

Lancez-vous !

A partir d'un an d'ancienneté, vous pouvez être candidat(e) au Comité Social et Economique.

Vous ferez partie de ces femmes et ces hommes qui s'engagent, qui s'investissent et qui conjuguent réalisme et justice pour apporter des résultats car à la CFDT, la résignation n'est pas une solution.

Vous méritez d'être soutenu(e) tout au long de votre parcours professionnel.

La CFDT s'engage pour chacun, agit pour tous

Elle est concrète, dynamique, opiniâtre, offensive et force de propositions.

C'est un syndicalisme qui n'est pas démagogique, qui est clairvoyant sur l'état du monde et plein d'idées pour restaurer la croissance et la justice sociale.

ADHERER A LA CFDT C'EST :

Du contact humain

Vous rejoignez une organisation de plus de 870 000 adhérents. Les adhérents élus au Conseil Social et Economique de votre entreprise ou de votre syndicat avec l'aide du réseau CFDT peuvent vous renseigner sur des questions concernant votre vie quotidienne et professionnelle. Vous bénéficiez aussi du service Réponse à la Carte.

Des informations

Vous recevez le mensuel CFDT Magazine, le trimestriel Mon Mag, l'hebdomadaire Syndicalisme Hebdo (dématérialisé). Vous avez accès aux infos via les réseaux sociaux, avec nos comptes Facebook et Twitter, ainsi que notre site Internet (fga.cfdt.fr).

De la formation

Vous avez droit à 12 jours de formation syndicale par an en plus de vos jours de formation professionnelle. Les formations sont gratuites, avec prise en charge des transports, hébergement et repas. Ce sont plus de 30 formations locales ou nationales, de « Découvrir la CFDT » à « Agir sur les conditions de travail ».

Une assurance, la MACIF

Pour trois contrats : accident de trajet en vous rendant à une réunion syndicale, responsabilité civile générale, la défense dans l'exercice de vos activités professionnelles, lorsque votre responsabilité est engagée.

Une Caisse Nationale d'Action Syndicale

La CFDT est la seule organisation syndicale française à mettre une caisse de grève à disposition de tous ses adhérents avec le versement d'une indemnité. Soutiens pour les recours et actions juridiques engagés avec le syndicat (du droit du travail, etc.).

La déduction fiscale du montant de votre cotisation

Le montant de votre cotisation est déductible à hauteur de 66% de vos impôts. Si vous n'êtes pas imposable, vous inscrivez le montant de votre attestation fiscale sur votre déclaration d'impôt pour bénéficier du crédit impôt ; vous recevrez un chèque du Trésor public.

Pour adhérer, flashez ce QR-code :

